

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Arrêté en date du 18 janvier 2023 réglementant la circulation et le stationnement
1 Rue des Grandes Vallées**

NOUS, Maire de FLAMANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié par l'arrêté du 6 décembre 2011,

VU la demande de l'entreprise SAS PLATON ET FILS en date du 9 janvier 2023 sise 163 Rue Henri Barbusse 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN concernant le remplacement d'une boîte de branchement ENEDIS au 1 Rue des Grandes Vallées,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement 1 Rue des Grandes Vallées lors de ces travaux,

ARRETONS :

Article 1 : réglementation du stationnement

Le stationnement sera interdit au droit des travaux, sis 1 Rue des Grandes Vallées du lundi 30 janvier au 2 février 2023 (suivant l'avancement des travaux)

Article 2 : réglementation de la circulation

La route sera barrée uniquement lorsque l'entreprise effectuera les travaux

Article 3 : signalisation

La pose de la signalisation est à la charge de l'entreprise SAS PLATON ET FILS

Article 4 : recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 5 : exécution

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté.

Le Maire et le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie des Pieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Flamanville le 18 janvier 2023

Pour Le Maire empêché
Le 1^{er} adjoint

F.BRISSET

